



Brevet professionnel

BP Aménagements Paysagers (apprentissage)

Formation diplômante



Diplôme de niveau 4

Lieu de formation: Centre de formation Toulouse Auzerville

Durée: 2 ans, à partir de septembre

Rythme de l'alternance :

- 25 semaines au centre (868h)
- 68 semaines (2 380h)

Diplôme en UC

Formation en présentiel

Le profil demandé

- 1.être titulaire d'un CAP ou BEP ou diplôme homologué de même niveau
- 2.avoir moins de 30 ans

pas de limite d'âge si RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

Possibilité de mettre en place un parcours individualisé selon le profil du candidat

Comment candidater ?

Pré-inscription sur notre site internet à compter de février

Etude du dossier scolaire et entretien de motivation de février à juin

L'admission définitive est actée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation de 2 ans (avant 1er septembre)

Modalités financières

Le coût de la formation par apprentissage est pris en charge par l'OPCO de branche ou par l'employeur.

Votre rémunération est calculée en fonction de votre âge et de votre année de formation.

Merci de prendre contact avec le centre de formation

Les atouts de l'alternance

- 1.Un premier pas significatif dans le monde du travail
- 2.Une rémunération mensuelle pendant toute la durée de votre formation
- 3.L'acquisition d'un véritable savoir-faire en tant qu'ouvrier paysagiste

Les perspectives d'évolution

Poursuites d'études:

- CS Arrosage Intégré
- CS Construction Paysagère
- CS Maintenance de Terrains de Sport et de Loisirs
- CS Arboriste Elagueur
- BTSA Aménagements Paysagers (selon profil)

Évolution de carrière:

- Responsable de chantier
- Chef d'entreprise du paysage

Les métiers visés

- Agent paysagiste
- Jardinier paysagiste
- Chef d'équipe en travaux paysagers
- En collectivité territoriale : surveillant de travaux neufs espaces verts, conducteur de travaux d'entretien des espaces verts



Objectifs

Le Brevet Professionnel (BP) Aménagements Paysagers en apprentissage sur 2 ans forme des professionnels capables de réaliser et d'entretenir des jardins et espaces verts. Les diplômés maîtrisent les techniques de création et d'entretien des espaces paysagers, savent organiser et suivre un chantier, et peuvent encadrer une équipe. Ils sont également formés à la maintenance des matériels et équipements utilisés

Programme de formation

UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

-Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant - Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

-Préparer le travail pour un chantier - Coordonner le travail sur un chantier

UC3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

-Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal - Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

UC4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

-Réaliser des travaux de plantation - Réaliser des travaux de végétalisation par semis

UC5 : Mettre en place des infrastructures

-Réaliser des murets et des escaliers - Mettre en place des revêtements

UC6 = UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

3 possibilités au choix:

- mettre en place un jardin vivrier
- végétaliser un balcon ou un mur
- végétaliser une toiture



Modalités d'évaluation

Le brevet professionnel " Aménagements paysagers " est organisé et délivré en unités capitalisables (UC).

A l'exception de l'UC1, toutes les unités capitalisables doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'UC1 peut, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

6 Unités Capitalisables (UC) avec 7 oraux d'explicitation - possibilité de valider un ou des blocs de compétences



Spécificités en termes d'organisation pédagogique

- Une équipe de formateurs diplômés et expérimentés dans leurs spécialités
- Des relations privilégiées avec les entreprises du secteur et les institutions



Spécificités en termes d'équipements

- Plus de 400 espèces végétales représentées dans l'enceinte de la Cité des Sciences Vertes
- Une Plateforme Paysage qui comprend la gestion d'un Atelier par des formateurs techniques expérimentés et leurs apprenants
- Une dimension humaine préservée au cœur du complexe d'enseignement agricole : un foyer pour nos apprenants, un centre de documentation

Charte d'accueil du public handicapé

Le Centre de formation a signé cette Charte auprès du Conseil Régional et de l'AGEFIPH. Ainsi nous nous engageons à recevoir toute personne sans discrimination et à mettre en place des temps d'accueil individualisés de manière à évaluer le plus en amont possible les besoins spécifiques pour suivre la formation envisagée.

La formation en chiffre

- Taux de réussite 72% en 2025
- Taux de satisfaction 75% en 2024
- Taux d'insertion à 6 mois: 67% (2024)
- Taux de poursuite d'études: 33% (2024)
- Taux d'interruption en cours de formation (taux de rupture): 0% en 2024

Taux de rupture des contrats d'apprentissage: 0% en 2024

Retrouvez également des informations sur le site https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/eta-blissement?id_uai=031233IR

Contact

Centre de formation Toulouse-Auzeville
Cité des Sciences Vertes
2, route de Narbonne – B.P 72647
31326 Castanet-Tolosan Cedex

Tel: 05 61 00 99 80

mail: cfa.toulouse@educagri.fr
Coordo: Rachel Labigne

www.citesciencesvertes.fr



Cité Sciences Vertes

Lycée agricole • Centre de formation • Exploitation

MAJ 11/25

Organisme de formation porteur de l'habilitation:

CFAAH Toulouse Auzeville

Certificateur: MASA - 24/07/2024

Règlement intérieur sur notre site